

Résultats

au 31 décembre 2008

MAINTIEN DES FONDAMENTAUX MALGRE UNE SITUATION CONCURRENTIELLE TRES DIFFICILE

Le Conseil d'Administration de la société AGMA LAHLOU-TAZI, réuni le 12 mars 2009, sous la Présidence de Monsieur Mohamed LAHLOU a arrêté les comptes au 31 décembre 2008, comme suit :

(en millions de dirhams)	31/12/2008	31/12/2007	%
<i>Chiffre d'affaires Primes</i>	1 228,2	1 207,0	+1,8%
Chiffre d'affaires Encaissements	1 224,5	1 196,9	+2,3%
Chiffre d'affaires ⁽¹⁾	109,5	109,6	0,0%
<i>dont Chiffre d'affaires direct</i>	108,6	105,5	+2,9%
Résultat d'exploitation	60,8	61,6	-1,2%
Résultat avant impôts	64,5	68,8	-6,2%
Résultat net	45,0	45,5	-1,0%

(1) CA = CA direct (Commissions sur primes encaissées, nettes de TPS) + Commissions diverses

CONTEXTE ET ACTIVITE

Le montant total des primes émises au 31/12/2008 s'établit à 1.228,2 MDH contre 1.207 MDH au 31/12/2007 soit une progression de 21,16 MDH alors qu'AGMA LAHLOU-TAZI évolue dans un environnement marqué par une concurrence de plus en plus vive.

Les encaissements ont augmenté de 27,60 MDH pour passer de 1.196,9 MDH au 31/12/2007 à 1.224,5 MDH au 31/12/2008 soit une progression de 2,3 %. Cette évolution confirme les retombées de la politique rigoureuse des encaissements mise en place par la société depuis 2001.

RESULTATS

Le résultat net s'élève à 45,0 MDH contre 45,5 MDH au 31/12/07, soit une légère variation de -0,5 MDH représentant -1,0%. Cette évolution s'explique par la diminution du résultat d'exploitation (-0,75 MDH) et celle du résultat non courant de -4,48 MDH (plus values sur cession des titres en 2007) totalement compensée par la légère augmentation du résultat financier et l'impact positif de la baisse du taux d'imposition de l'impôt sur les sociétés.

DIVIDENDE PAR ACTION DE 225 DH

Le Conseil d'Administration proposera au vote lors de la prochaine assemblée générale des actionnaires le versement d'un dividende ordinaire de 225 DH par action au titre de l'exercice 2008.

REALISATIONS ET PERSPECTIVES 2009

AGMA LAHLOU-TAZI a mis en place un nouveau système d'information depuis le 1er janvier 2008 et a obtenu le 25 juin 2008 une certification NF EN ISO 9001 Version 2000 avec une double accréditation Française COFRAC et Anglaise UKAS.

Ainsi, le cabinet se fixe comme objectifs futurs de consolider ses parts de marché en développant son chiffre d'affaires et de répondre d'une manière plus efficace aux besoins de ses clients.

Informations actionnaires

m.djaidi@agma.co.ma

Relation Presse : Myriam DJAIDI

AGMA LAHLOU-TAZI, Société du Groupe ONA

AGMA LAHLOU-TAZI, S.A. au Capital de 20 000 000,00 DH - Intermédiaire d'Assurances régi par la Loi n° 17-99 portant Code des

Assurances - 102, Rue Abderrahmane Sahraoui - 20 000 Casablanca

Tél. : 05 22 48 80 50 - Fax : 05 22 48 80 94/98